



## MARCHANDISES INTERDITES OU SOUMISES AUX FORMALITES PARTICULIERES A L'IMPORTATION

Trésors nationaux et biens culturels	Interdites ou soumises à formalités : Certificat délivré par le Ministère de la Culture
Médicaments à usage humain et vétérinaire	Marchandises soumises à formalités : Autorisation de l'importation de médicaments et autorisation de mise sur le marché, tous deux délivrés par la Direction de la Pharmacie et du Médicament
Organes, tissus, ossements, gamètes et cellules issus du corps humain	Marchandises interdites
Déchets ; y compris déchets radioactifs	Marchandises interdites
Contrefaçons qui mettent en danger votre sécurité ou celle de vos enfants	Marchandises interdites
Les produits dits « fétiches » ou « gris-gris »	Marchandises interdites
Stupéfiants Psychotropes	Interdits sauf ordonnance ou certificat médical
Matériels de guerre, armes et munitions	Soumises à formalités spécifiques auprès du Ministère de l'Intérieur ou de la Défense Nationale
Reliques de toutes sortes	Marchandises interdites ou soumises à autorisations spéciales
Animaux vivants et produits animaux Les espèces végétales (fruits frais, fleurs, plantes avec ou sans terre)	Marchandises interdites ou soumises à autorisations, certificats vétérinaires ou permis CITES